

2015-243-0005

Arrêté n°120-2015/ARS Guyane du 25 SEP. 2015
modifiant l'arrêté n°81-2015/ARS Guyane du 12 juin 2015 portant création de la commission de recensement des votes relative aux élections de l'union régionale des médecins exerçant à titre libéral en Guyane

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de santé

- Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 123 ;
- Vu** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret n°2010-585 du 2 juin 2010 relatif aux unions régionales de professionnels de santé ;
- Vu** le décret du 18 avril 2013 portant nomination de Monsieur Christian MEURIN en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de Guyane ;
- Vu** le décret n°2015-560 du 20 mai 2015 modifiant les dispositions relatives au renouvellement des unions régionales de professionnels de santé ;
- Vu** l'arrêté du 20 mai 2015 fixant la date des élections des unions régionales de professionnels de santé ;
- Vu** l'arrêté du 20 mai 2015 portant désignation des agences régionales de santé chargées des opérations électorales en vue du prochain renouvellement des assemblées des unions régionales de professionnels de santé ;
- Vu** la proposition du président de l'URPS des médecins, transmise le 12 juin 2015;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1 alinéa premier est ainsi modifié :

« Il est créé une commission de recensement des votes relative aux élections de l'union régionale des médecins exerçant à titre libéral en Guyane composée comme suit : »
le reste sans changement.

Article 2 : l'article 2 est ainsi modifié :

« le siège de la commission de recensement des votes relative aux élections de l'union régionale des médecins exerçant à titre libéral en Guyane est situé dans les locaux de l'agence régionale de santé de Guyane au 66, avenue des Flamboyants BP 696 à Cayenne ».

Article 3 : la directrice de la régulation de l'offre de santé et du médico-social de l'agence régionale de santé de Guyane est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de Guyane



Le Directeur Général de l'agence régionale
de santé

(Signature)
Christian MEURIN